

ANIMATION JEUNESSE - TARIFICATION au 01/09/2022

<u>ADHESIONS</u>	Annuelle	Inscription annuelle lors de la rentrée scolaire
	Forfaitaire	Montant identique quelle que soit la date de l'inscription dans l'année
	Famille	Tarif unique par jeune quel que soit le nombre au sein d'une fratrie
	Montant	10 €

<u>ACTIVITES</u>	Catégories	5 types d'activités en fonction du coût total pour la Commune organisatrice (activité + intervenant + transport)
	Quotient familial	Prise en compte du quotient familial avec plusieurs tranches
	Prise en charge	Coût réel partiellement supporté par la famille, la Commune prenant le reste à charge (+ coût en personnel)

<u>FACTURATION</u>	L'adhésion sera facturée en début de mois suivant l'adhésion.
	Les familles seront facturées à la présence du jeune à l'activité en début de mois suivant l'activité (à terme échu).
	Les montants facturés seront ajoutés à la facturation existante périscolaire et ALSH.
	Facturation des jeunes qui seront absents sans avoir averti de leur absence 3 jours avant.
	Les modes de paiements seront : En espèces, par chèque, par prélèvement, paiement en ligne, via le datamatrix (chez un buraliste agréé).

Rappel : le quotient familial CAF se calcule de la façon suivante :

$$QF = \frac{\text{ressources annuelles imposables avant } abatement - \text{abattements sociaux}}{12 \text{ nombre de parts}}$$

*** Le nombre de parts est le suivant :**

- 2 parts pour les parents ou le parent isolé
- 1/2 part par enfant à charge
- 1/2 part supplémentaire pour le 3ème enfant
- 1/2 part supplémentaire pour un enfant handicapé

Exemple : Le nombre de parts pour une personne isolée ou un couple avec 1 enfant est donc de 2,5.

Personne isolée avec 1 enfant avec ressources de 1 500 € : **QF = 600 €**

Couple avec 1 enfant avec ressources de 3 000 € : **QF = 1 200 €**

5 Catégories d'activités

A	Activités sur place sans fourniture ni intervenant
B	Activités sur place avec fournitures et/ou intervenant
C	Activités avec un coût d'entrée et/ou transport et/ou rémunération d'un intervenant
D	Activités plus onéreuses (transport et/ou entrée, et/ou intervenant)
E	Activités les plus coûteuses (prix des entrées et transport), par ex. accrobranche, kayak, etc.

GRILLES TARIFAIRES
ACTIVITES

TARIFS à compter du 01/09/2022

Catégories	QF < 550 €	550 € - QF - 800 €	801 € - QF - 1050 €	1051 € - QF - 1 300 €	QF > 1300
A	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
B	2,00 €	2,50 €	3,00 €	3,50 €	4,00 €
C	4,00 €	5,00 €	6,00 €	7,00 €	8,00 €
D	7,00 €	8,50 €	10,00 €	11,50 €	13,00 €
E	11,00 €	13,00 €	15,00 €	17,00 €	19,00 €